J'irai flasher sur vos tombes !

Publication : mardi 15 avril 2014 08:58

L'Informaticien, 15 avril 2014

Derniers articles | Archives | Recherche

J'irai flasher sur vos tombes !

par Guillaume Perissat, le 15 avril 2014 10:40

Jean-Pierre Sueur, le sénateur socialiste du Loiret, interpelle le ministre de l'Intérieur (et des cultes) sur l'usage des nouvelles technologies dans les cimetières. Dans sa ligne de mire, les codes QR apposées à certaines tombes.

Dans **une question écrite à l'attention du nouveau ministre de l'Intérieur**, Bernard Cazeneuve, le sénateur socialiste Jean-Pierre Sueur exprime son inquiétude pour le repos des défunts. Il vise tout particulièrement les entreprises funéraires « *qui proposent d'apposer sur un monument une plaque munie d'un code QR* ». Jean-Pierre Sueur demande donc au ministre une réglementation précise sur l'installation et la mise en œuvre de ces dispositifs.

Pour les néophytes, un code QR est un genre de code barre qui peut être lu notamment par un smartphone ou une tablette. Il contient des données, souvent reconnues par des applications spécifiques : ce type de codes est surtout utilisé dans la publicité et le tourisme. En général il permet de récupérer une URL et d'afficher sur son smartphone une page web. Plus récemment, on lui a découvert un nouvel usage plutôt original.

Un code en guise d'épitaphe

Certaines sociétés de pompes funèbres proposent des plaques munies d'un code servant d'épitaphe. « *Créez votre propre plaque en insérant textes, biographie, poèmes, rassemblez vos photos de famille, vos vidéos, partagez vos émotions et vos souvenirs grâce au livre de condoléances numérique* » peut-on lire sur le site d'**Epitag**, spécialisé dans ces technologies.

La plaque Solo — La plaque Duo — La plaque Caveau familial

.

Phoca PDF